



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents
Syndicat EYRIEUX - CLAIR

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18
adresse e-mail : Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr Site internet : www.eyrieux-clair.fr

COMPTE RENDU
REUNION DU BUREAU SYNDICAL
Du 29 Juin 2021 à Le Cheylard

MEMBRES : 12

En exercice : 12

Présents : 8

Suffrages exprimés : 8

L'an Deux mille vingt et un, le 29 Juin, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte EYRIEUX CLAIR s'est réuni à Le Cheylard, sous la présidence de Christophe GAUTHIER, Président du Syndicat EYRIEUX CLAIR, pour la tenue d'une réunion ordinaire, à la suite de la convocation dûment adressée aux membres du bureau le 21 Juin 2021.

Présents : Christophe GAUTHIER, Charles VALETTE, Christian BERTHIAUD, Agnès QUENTIN-NODIN, Denis DUPIN, Catherine MONDON, Anne TERROT-DONTENWILL, Clémence MATHIEU .

Excusés : Denis SERRE, Christian ALIBERT, Dominique BRESSO, Serge CHARPENAY

Es-qualité : Jean-Sébastien ROS-RUIZ (Technicien rivière) Valérie CHARVILLAT (Chargée de mission coordination rivière), Stéphanie DANIEL (Chargée de mission communication rivière), Léonie MOUNIER et Benjamin MALARTRE (techniciens SPANC), Murielle PECHAIRE et Albertine SONFACK (Secrétaires)

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Etat d'avancement des actions en Rivière (Etudes Bilan, Etude Zones Humide, Etude EBF, OPE pilote Renouée du Japon)
- 2 -Plan Communication 2021
- 3- SPANC
 - Etat d'avancement du SPANC
 - Départ de Léonie MOUNIER
 - Fin de contrat de Benjamin MALARTRE au 30 novembre 2021,technicien SPANC.
 - Recrutement de deux techniciens SPANC: candidats à convoquer
- 4 - Habilitation au CDG pour la négociation du contrat d'assurance groupe « risques statutaires »
- 5 - Convention financière de reprise du Compte Epargne Temps
- 6 - Autorisation du Bureau au Président à ester en justice (tribunal adaministartif)
- 7 - Questions diverses

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

1 - Etat d'avancement des actions en Rivière

❖ Etudes bilan 2^{ème} contrat Rivière

Une réunion en visio se tiendra le 05 juillet 2021 avec les financeurs, le bureau d'études et Valérie CHARVILLAT, pour préciser le cadre du nouveau programme. La durée serait de 3 ans 2022 à 2024 (puis 2025 – 2027).

Etudes Qualité et Piscicole : Campagnes de terrains 2019/2020 terminées, 2 ans de suivis. Rapports en cours de corrections par IRIS Consultant et Ardech'eau, rendus début juillet. COPIL à prévoir du 07 au 09 septembre 2021.

Etude écrevisses (Astacicole): campagnes de terrain 2020 terminées, COPIL prévu début Septembre. Lors d'une animation scolaire sur le Boyon: une mortalité importante d'écrevisses à pieds blancs a été détectée le 10 juin 2021 par le technicien du SMEC. Les analyses pathologiques du 22 juin 2021 (prélèvements du 12 juin) ont confirmé la présence de la peste de l'écrevisse.

La peste de l'écrevisse est une mycose (aphanomycose), des écrevisses américaines et signal (californienne) qui sont porteuses saines de la maladie, mortelle pour les écrevisses à pieds blancs. Les spores du champignon qui se trouvent dans l'eau entraînent la contamination. La maladie se propage en cas de contact avec de l'eau ou des bottes contaminées, ou des écrevisses américaines porteuses (c'est souvent le cas). A noter la présence d'écrevisses signal dans le Boyon aval. Présence d'écrevisses signal dans le Boyon aval.

Les mesures ont été prises rapidement pour éviter la propagation:

- Prospection nocturnes le 24 juin pour délimiter la zone contaminée (Boyon, Vernery, Bernegrès) par la Fédération de pêche, le SMEC et Théo Duperray, qui a préconisé la mise en place de dispositifs anti-remontée sur des seuils.
- Prise d'un arrêté préfectoral interdisant la pêche sur les secteurs concernés
- Mise en place de panneaux informatifs le long du Boyon
- Pose d'un dispositif anti-remontée sur le Bernegrès (le Vernery est très affecté, peut être entièrement, à vérifier)
- Tous les 15 jours un prélèvement d'eau est fait par Théo Duperray pour suivre la contamination (qui sera étudiée par la suite dans le cadre d'une thèse portée par l'université de Poitiers).

La prestation de Théo Duperray (prospection nocturne du 24 juin, mise en place du dispositif anti-remontée sur le seuil du Bernegrès et pannotage le long du Boyon) sera prise en charge par le SMEC.

Une autre question se pose aujourd'hui, est ce qu'on procède à un déplacement des écrevisses du Bernegrès vers un autre ruisseau? proposition faite par le BE qui a 20 ans d'expérience sur le sujet, toutes les précautions seront prises.

Selon Mme. Anne DONTENWILL, l'enjeu est fondamental, mettre en place des actions pour sauver notre écrevisse aedéchoise locale. Le déplacement de la population saine serait une bonne solution, les écrevisses contaminées mettent 2 semaines avant de mourir ; le ruisseau de Vernery est contaminé, pas celui de Bernegrès. Il s'agit de construire 1 à 2 réservoirs biologiques pour préserver la population du Boyon. Il s'agit de suivre l'avis du BE et l'expert.

Selon M. Christophe GAUTHIER, prélever le plus en amont possible les individus et faire des analyses, l'avantage sera d'avoir 1 réservoir ailleurs. Pour sauver la population du Boyon, on peut tenter l'expérience.

Pour M. Charles VALETTE, il faut également suivre l'avis de l'expert.

Mme. Clémence MATHIEU estime qu'il y a un déficit d'information sur le sujet, un réel travail de communication est à prévoir.

Coût de l'opération de sauvetage de la population sur le Boyon: 2 300 € au total (prospections, dispositif anti-remontée, déplacement de la population). Le Syndicat dispose 2 600 € grâce aux reliquats de la renouée du Japon et de l'étude EBF.

Date du prochaine COPIL : jeudi 09/09/2021 retenu journée entière.

- Matin : étude astacicole – Après-midi : étude qualité et piscicole.

Prévoir des plateaux repas ou le restaurant pour la pause de midi en fonction de la situation sanitaire.

Prévoir un plateau repas.

Etude globale bilan de la procédure (2 BE : technique et concertation)

- Ateliers du 05 mai (CR à diffuser, en cours de relecture)
- Visio avec les financeurs le 05/07
- COTECH ZH le 07/07 : programme d'actions ZH
- COPIL en septembre
- Comité de rivière en octobre

Profil en long basse vallée : rapport rendu en septembre 2020, soldé

❖ **Etude EBF**

2 commissions GEMA ont eu lieu le 30 mars (présentation de la démarche) et 18 mai (définition de l'EBF concerté).

Envoi du rapport au COPIL le 8 juin pour remarques (retours attendus pour le 30/06/2021).

COPIL le 9 juin : présentation /échanges sur l'EBF concerté, programme d'actions.

Visite de terrain le 21/06/2021 avec la DDT – service prévention des risques.

Lancement d'une étude hydraulique sur le BV Eyrieux par la DDT en octobre 2021 (durée 3 ans), pour actualiser les zones inondables.

Etude de l'impact des 2 ouvrages agricoles (Avalons et Fougeirols) demandée par l'AE lors du COPIL du 09/06, la DDT a accepté et intégré cette demande à leur étude hydraulique.

Objectifs actuels de la démarche EBF: finaliser les fiches actions et le rapport final en fonction des remarques pour solder l'étude rapidement.

L'agence de l'eau propose de faire des études complémentaires, le syndicat souhaite avancer dans la démarche, finaliser le rendu final au plus vite et clore l'étude.

❖ PGRE – Plan de gestion de la ressource en eau (Animation SMEC)

Demandes auprès des collectivités pour le suivi annuel des actions 2020 sur les économies d'eau.

Inventaires des retenues agricoles sur les bassins déficitaires + pompages domestique : le travail se poursuit pour

améliorer la connaissance des prélèvements + mise en conformité du débit réservé + projets de substitution.

Groupe de travail retenues agricoles animées par la DDT : participation au travail du groupe de travail.

❖ PPGRE/Plan de Gestion de la ripisylve MIALAN

Mise à jour du plan de gestion (PPGRE) confié à un stagiaire en BTS GPN :

- Etat des lieux terrain : début juin
- Elaboration du document de gestion et programme de travaux : en cours, rendu en juillet..

❖ Communication

Animations scolaires

Finalisation de la brochure du SMEC qui porte sur les économies d'eau ; diffusion par mails aux écoles primaires le 1^{er} juin. 1 demande (école de Belsente) et 2 contacts téléphoniques (Vernoux et St Laurent du Pape).

Ateliers grand public

Participation à la fête de la nature à SOYONS le 13 juin: 1 stand sur les économies d'eau au logement, avec ALEC07, faible fréquentation.

Prochaines rencontres avec 2 stands : 1 avec ALEC07 sur les économies d'eau dans le logement et 1 avec NATURAMA sur les économies d'eau au jardin et les alternatifs aux pesticides :

- Fête de l'Ecologie à St Michel de Chabrilanoux le 21 août
- Les Castagnades à St Pierreville le 17 octobre

Sortie FRAPNA

Le 7 juillet, la FRAPNA organise une sortie vélo le long de l'Eyrieux.

Participation du SMEC, l'idée étant de se faire connaître en présentant la structure, la rivière et les actions.

Bulletin de liaison

2 bulletins ont été réalisés pour présenter la structure, son fonctionnement ainsi que le nouveau bureau.

Réunions d'échanges sur le nouvel arrêté cadre sécheresse

Eric Campbell, DDT, accompagne le SMEC pour présenter le nouvel arrêté cadre.

3 rencontres programmées :

- 28 juin à St Péray : 10 collectivités représentées
- 30 juin à St Martin de Valamas
- 8 juillet aux Ollières/Eyrieux

Topoguide des sentiers de l'eau

Impression de 32 000 exemplaires :

- 15 000 pour chaque OTSI: CAPCA et CCVE
- 2000 pour le SMEC, communes adhérentes : distribution en cours

Sentier du Talaron

- Relecture des premiers BAT des 3 portes d'entrée
- Création d'une mascotte et de la carte du sentier

❖ **Invasives / Renouée du Japon**

- **Plan de gestion des Invasives** finalisé en avril en interne (nécessaire pour la demande de subvention de l'opération Renouées à St Sauveur).

- **Opération pilote sur la Glueyre avec la commune de St Sauveur** : demande de subvention en avril.

Travaux :

Lot 1 : Concassage-bâchage et lot 2 criblage de la plage : prévu en juillet, durée 2 sem.

Lot 3 : Arrachage manuel : 1 semaine déjà effectuée dernière sem. mai, 1 sem. en fin de chantier 1^{ère} sem. août.

Jean-Sébastien ROS RUIZ confirme le démarrage des travaux pour fin juillet 2021.

Prolongation des délais de subvention pour le 31/12/2021

Visite sur le Mialan => projet de pâturage par des ovins dans la traversée de St-Péray.

Contacts sur ce dossier :

CHA : Camille Renaud qui a transmis un document très intéressant sur les différentes possibilités de montage financiers.

CCRC : Eddy Voltolin

St Péray : M. Richon, DST

Voir si cette opération est reproductible sur l'Eyrieux aval.

Contact CAPCA : Olivier Naudot

❖ **Continuité**

Le SMEC accompagne les actions mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage concernés suite à l'étude de faisabilité qui a été menée par le SMEC.

- Seuil de la confluence Glueyre/Eyrieux à St Sauveur (CAPCA) : Etude de la CAPCA (mars 2021), option arasement du seuil étudiée (conformément à l'étude SMEC de 2018)
- Seuil des Ténébris à St Sauveur (FDP07) : ultime tentative de conciliation par courrier de la DDT 07 avec les usagers.
- Etude sur les petits seuils de l'Eyrieux amont menée par la FDP07 (St Agrève)

❖ **Dragage à BEAUCHASTEL**

Réunion prévue avec la Commune, la CAPCA, la CNR le 2 juillet, la mairie a mis à disposition une salle.

Calendrier très contraint / procédure à venir pour réaliser les travaux de dragage, suivant les autorisations préfectorales du 18/07/2007 (autorisation initiale) et du 23/07/2020 (compatibilité avec le SDAGE et déclaration d'intérêt général des travaux pour une durée de 5 ans).

Le plan d'échantillonnage a été validé le 25 mars 2021 par la DREAL.

Il reste à réaliser :

- **Analyses des sédiments** selon le plan d'échantillonnage (consultation à faire) qui permettront de définir le devenir des matériaux. Délai de réalisation = 6 semaines.

- **Elaboration et envoi du dossier de dragage à la DREAL** incluant les résultats d'analyses des sédiments. Le dossier déposé en 2019 peut être repris en justifiant le devenir des matériaux.

Dossier à adresser 3 mois avant les travaux selon l'arrêté préfectoral. Délai de réponse = 2 mois maximum

- **Consultation pour les travaux de dragage et la topographie** (avant / après travaux pour le cubage des matériaux extraits) et choix des entreprises. Soit au total 4 à 5 mois de délai avant le lancement des travaux
- **Finalisation du montage financier de l'opération** : définition de la collectivité qui paiera les analyses (sédiments, eaux brutes, suivi de l'eau du captage AEP) et le temps passé par les techniciens, élaboration de la convention de partenariat, délibérations concordantes).
- **Période de travaux** : l'arrêté préfectoral autorise la réalisation des travaux de septembre à février, néanmoins, l'intervention peut être avancée en août pour tenir compte des conditions hydrauliques plus favorables pour ce type d'opération. Il est préférable que Les travaux soient réalisés à l'étiage le plus prononcé possible (c'est à dire en août/septembre), car la côte altimétrique à respecter est 91.5 et 91.6 m NGF au niveau des ponts, sachant que l'on ne peut pas curer dans les 20 cm au-dessus du niveau d'eau. Si les hauteurs d'eau sont supérieures, le dragage ne pourra pas atteindre la côte minimale.
- Le syndicat était prêt fin mars.

D'après le calendrier annoncé précédemment, il est impossible de lancer les travaux en 2021, à la période la plus favorable (août/septembre), l'opération de dragage ne pourra être réalisée au mieux qu'en 2022.

Demande à la DTT (étude hydraulique) de faire un zoom sur le secteur des ponts de Beauchastel.

❖ PGSZH / ZONES HUMIDES

- **Etude de caractérisation d'un échantillon de ZH représentatif du BV (MO SMEC)**

Accords des propriétaires obtenus en partie (Devesset, St Agrève, St Jean Roure, St Clément, Vernoux, St Maurice en Chalencon, La Voulte)

Consultation et lancement en avril de l'étude (ECOSYLVE)

Phase de terrain en cours (sondage de sol à a tarière et inventaire flore)

⇒ Etat des lieux et propositions de gestion/d'actions

⇒ Futur programme en fonction de l'accord des propriétaires

- **Guide du Patrimoine Naturel (MO CEN RA)**

Réunion du comité de rédaction le 18/05/21 et 17/06/21, textes en cours de rédaction, finalisés en sept

- **PG des ZH Pontet et Bois Lacour à St Agrève (MO Commune de St Agrève)**

Réunion de lancement des PG le 09/10/2020, COTECH le 04/02/2021, COPIL le 01/07/2021

- **Sentier de la ZH de Chalencon (MO Commune de Chalencon)**

Installation des mobiliers en février/avril 2021. Edition d'un flyer

Inauguration pour les castagnades le 31 octobre

❖ Autres

- SDAGE 2022/2027 : l'avis des structures gestionnaires est attendu

Plusieurs documents : (SDAGE avec le contexte général, les orientations fondamentales, les objectifs environnementaux ; Annexes ; PDM (programme de mesures)).

Pour les pressions :

- Notre bassin n'est pas concerné par la "pollution par les pesticides", or 8 ME sont mentionnés pour cette pression, (Talaron, Glo...) cf étude Bilan 2019/2020 sur la qualité Eyrieux
- Certaines pressions sont erronées : "altération de la morphologie" (Talaron, Glo)

Pour les mesures :

- Certaines mesures sont erronées (exple : "restauration de grande ampleur" sur le Talaron)
 - Certaines mesures posent questions :
 - ✓ "Mettre en place des mesures pérennes (bio, surface en herbe...)" : qui porte ces mesures
 - ✓ "Instruire une procédure d'autorisation loi sur l'eau..." : mesure indiquée sur 8 ME liée à la pression "prélèvements d'eau", on n'est pas certain que ces ME soient concernées par ce type de procédure, portée par la DDT qui instruit en fonction des dossiers reçus...
 - Au moins 2 mesures n'ont pas été réalisées sur le cycle 2016/2021 pourtant indiquées réalisées (ME Glueyre : "altération de la continuité" => mesure pas réalisée // ME Aygueneyre : "pollution par les nutriments" => mesure pas réalisée)
 - Peut on ajouter une mesure "restauration d'une zone humide" pour la ME Aygueneyre ?
- La colonne ZPN : ME incluses dans des périmètres Natura 2000 ? Glo et Talaron sont hors Natura 2000
- La colonne ZPB : ME comportant des baignades ? il en manque.

Projet de SDAGE et annexes – Cartes d'état des lieux et objectifs

A revoir, en fonction de notre étude qualité 2019/2020.

- **Qualité ac de Devesse** : sujet de stage avec l'université de St Etienne

2- PLAN DE COMMUNICATION

Plan de communication 2022/2027

La commission du 16 juin a travaillé sur la définition d'un programme sur 6 ans, pour permettre la réalisation des actions avec le nouveau bureau, également laisser le temps nécessaire à la nouvelle mandature, le cas échéant, de s'installer,.

Coût annuel plan de communication : 18 500 €

Coût plan communication sur 6 ans (2022/2027) : 111 000 €

3- SPANC

✚ Etat d'avancement du SPANC

M. Christophe GAUTHIER, a détaillé l'état d'avancement du SPANC arrêté au 29/06/2021 comme suit :

Communes des contrôles en diagnostic existant	Nombre de diag réalisés du 01/01/2021 au 29/06/2021	Nombre de contrôles restant à réaliser sur la commune
Albon d'Ardèche	53	52
Devesset	2	8
Saint Andéol de Fourchades	27	15
Saint Christol	4	15
Saint Genest Lachamp	58	49
Belsentes	3	12
Saint-Agrève	1	19
Autres communes	--	
Total des diagnostics	147	Reste : 170

Autres contrôles :

Type de contrôle	Nombre de contrôle sur la période du 01/01/2021 au 29/06/2021	Comparaison sur l'ensemble de la période du 01/01/2020 au 29/06/2020
Vente immobilière	74	34
Conception d'Installation	41	33
Bonne Exécution des travaux	36	33
Total	148	100

Nombre total de contrôles depuis le début de l'année : 295

Facturation réalisée du 01/01/2021 au 17/05/2021 : 40409 €, 8206 € restant à facturer au 29/06/2021 soit un total au 29/06/202 de 48 615 €.

✚ Départ de Léonie MOUNIER

Le Syndicat a reçu le 27/05/2021, la démission de Léonie MOUNIER (Technicienne SPANC) par lettre recommandée avec accusé de réception,

Léonie embauchée comme agent contractuel le 02/11/2017, n'a pas donné suite à la proposition de renouvellement du contrat qui lui a été faite. Elle quitte le Syndicat pour une autre collectivité, où elle pourra acquérir d'autres compétences dans la gestion et l'exploitation des eaux autre que le SPANC.

En conséquence, il faudra prévoir un nouvel appel à candidature entre juillet-août pour une embauche en septembre 2021, compte-tenu du nombre de diagnostics restant à réaliser.

✚ Fin de contrat de Benjamin MALARTRE au 30 novembre 2021, Technicien SPANC.

Benjamin MALARTRE, Technicien SPANC est embauché au Syndicat depuis le 02/12/2019 comme agent contractuel ; son contrat arrive à son terme le 01/12/2021.

Le Syndicat souhaite renouveler le contrat de Benjamin MALARTRE selon l'art 3.3.2 (CDD 3ans), car il est bien investi dans ses missions et les résultats sont plu tôt satisfaisants.

✚ Recrutement de deux Techniciens SPANC: candidats à convoquer

Le SPANC n'est vraiment opérationnel qu'avec deux techniciens en poste

L'appel à candidature pour un poste de technicien ANC a été lancé sur le site du Centre de Gestion en date du 04/06/2021, afin de respecter les délais de publication de l'offre d'emploi avant embauche.

A titre de rappel, l'offre d'emploi de Technicien ANC est publiée sur le site de Pôle Emploi et Carrer Center (Université Jean Monnet – IUT de Saint Etienne).

Nous avons reçu 3 candidatures à ce jour.

Il est important de prévoir une séance des auditions des candidats, entre juillet et août, pour une embauche prévue en date du 01/09/2021.

Le jury sera composé des élus de la commission administrative et SPANC, assistés par une secrétaire et le technicien SPANC.

4 - Habilitation au CDG pour la négociation du contrat d'assurance groupe "risques statutaires"

Le Président expose :

Pour rappel, le Syndicat est adhérent au contrat d'assurance groupe, garantissant les risques financiers encourus à l'égard de son personnel, en cas notamment de maladie, décès, accident ou maladie imputable au service.

Ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2021.

L'opportunité pour le Syndicat de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents ; le Syndicat a confié la mission de mise en concurrence du contrat d'assurance groupe *risques statutaires* au Centre de Gestion.

Décision

Après avoir écouté le Président, les membres du Bureau syndical à l'unanimité décident,

Le Syndicat mixte Eyrieux Clair, charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

5- Convention financière de reprise du Compte Epargne Temps

Le décret n° 2004-878 du 26 Août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 que les collectivités peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change, par voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité.

En vertu de ce décret, la présente convention a pour objet de définir les conditions financières de reprise du compte épargne-temps de Léonie MOUNIER, dans le cadre de sa démission du Syndicat Mixte Eyrieux Clair par la Collectivité d'accueil.

Compte tenu que Léonie MOUNIER a acquis 20 jours au titre de CET, le Syndicat devrait verser une compensation financière s'élevant à **2 028 €**, à la collectivité d'accueil. Cette somme est calculée de la manière suivante :

Salaire brut annuel et charges patronales (estimation lors du départ) x 20 jours.
360 jours

Situation des jours de congés acquis par Mme MOUNIER au 27/07/2021

Congés annuels : 18 jours
RTT : 10 jours
CET : 20 jours

Mme MOUNIER a posé 28 jours de congé pour solde de tout compte, et 20 jours restant lui seront payés soit **1 393 €**.

Bien que la dépense n'étant pas prévue au budget, cette somme pourra se régulariser au mois d'Août, car le Syndicat aura une charge salariale en moins ce mois concerné, le recrutement d'un nouveau technicien étant prévu pour Septembre.

En conclusion, le Syndicat ne signe aucune convention financière de reprise du compte épargne-temps, dans le seul but de réduire certaines dépenses imprévues.

6 – Autorisation du Bureau au Président à ester en justice (tribunal administratif)

Le Président sollicite l'autorisation des membres du bureau syndical à ester en justice,

Suite à la requête en référé des époux BOYER contre le Syndicat Mixte Eyrieux Clair ; le Syndicat a envoyé le 17 Juin 2021, un courrier préparé par Jean-Sébastien ROS-RUIZ faisant observations en réponse au tribunal administratif qui doit se prononcer prochainement sur la poursuite ou pas de la requête.

Après avoir écouté le Président, les membres du Bureau à l'unanimité décident d'autoriser M. le Président à ester en justice auprès du tribunal administratif.

Désigne Maître Serge DEYGAS pour défendre les intérêts du Syndicat dans cette instance.

7 - Questions diverses

- **Préparation du règlement intérieur**

Conformément à la réglementation, le règlement intérieur doit être voté dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau Comité Syndical.

La secrétaire (Murielle PECHAIRE) va élaborer un projet de règlement intérieur qui sera envoyé par mail à la Commission administrative pour étude et modifications éventuelles.

Le règlement intérieur final sera validé par le Comité Syndical à la prochaine réunion.

- **Entretiens professionnels**

Les entretiens professionnels sont prévus le Mardi 31 Août 2021 dans les bureaux du Syndicat. Ces entretiens seront conduits par Agnès QUENTIN-NODIN pour 5 agents.

- **Information sur les dates des congés du personnel cet été**

SERVICE RIVIERE

V. CHARVILLAT : du 09 au 27 Août 2021

S. DANIEL : du 02 au 20 Août

JS. ROS-RUIZ : du 26 au 30 Juillet et du 09 au 20 Août 2021

SECRETARIAT :

A. SONFACK : du 02 au 13 Août 2021

M. PECHAIRE : du 16 au 27 Août

SPANC

B. MALATRE ne prends pas de congé cet été

